

Délibération du Bureau Syndical

Séance ordinaire du 27 novembre 2023

COMMUNES :

Bellegarde-en-Forez

(Eau et Assainissement)

Cuzieu

(Eau et Assainissement)

Marclopt

(Eau)

Montrond-les-Bains

(Eau et Assainissement)

Rivas

(Eau)

St André-le-Puy

(Eau et Assainissement)

St Laurent-la-Conche

(Eau)

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Bureau Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présenté aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 7 sur lesquels il y avait 6 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
LICTEVOUT François-Xavier	Rivas
OULION Emmanuel	Marclopt
PERCET Serge	Montrond les Bains
RASCLE Jean-François	Cuzieu

Absent(e) excusé(e)

ACHARD Jean

Secrétaire élu (e) pour la session

PERCET Serge

DELIBERATION NOTIFIEE A :

- Sous-Préfecture
- Trésorerie de Feurs
- Bureau d'étude REALITES
- Commune de Saint Laurent la Conche
- Département de la Loire
- Agence de l'Eau Loire Bretagne

N°23-11-01

Objet de la délibération :

COMMUNE DE SAINT LAURENT
LA CONCHE – RUE DE LA
THORANCHE

APPROBATION DU DOSSIER DE
CONSULTATION DES
ENTREPRISES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20231127-BS231101-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2023

Affichage : 08/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



OBJET : COMMUNE DE SAINT LAURENT LA CONCHE – RUE DE LA THORANCHE- APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Monsieur le Président rappelle l’avant-projet des travaux de restructuration des réseaux humides, Rue de la Thoranche sur la commune de Saint Laurent la Conche approuvé lors du bureau syndical du 9 janvier 2023.

Les objectifs principaux de ces travaux consistent au :

- Renouvellement de réseaux d’eaux usées et au renouvellement / création du réseau d’eaux pluviales
- Renouvellement /création du réseau d’adduction d’eau potable
- Renouvellement /création de branchements EU EP et AEP.

D'un point de vue financier, le récapitulatif estimatif des travaux en € HT est le suivant :

<u>TRANCHE FERME</u>	<u>1 061 786.00 €</u>
Eau Potable (SIVAP):	314 960.00 €
Eaux Usées (Mairie):	594 244.00 €
Eaux pluviales (Mairie) :	152 582.00 €

<u>TRANCHE OPTIONNELLE</u>	<u>101 265.00 €</u>
Eau potable (SIVAP) :	101 265.00 €

Total travaux : 1 163 051.00 €, soit 416 225.00 € partie SIVAP et 746 826.00 €(partie Mairie)

Le bilan financier estimatif global de l’opération est le suivant :

RECAPITULATIF DES DEPENSES HT	AEP Tranche ferme	AEP Tranche optionnelle	EU	EP	Total SIVAP	Total Mairie
Travaux Tranche ferme	314 960 €	101 265 €	594 244 €	152 582 €	416 225 €	746 826 €
Maîtrise d’œuvre	13 858 €	4 456 €	26 147 €	6 714 €	18 314 €	32 861 €
AMO Levé topo	75 €		180 €	45 €	75 €	225 €
AMO diag amiante HAP	125 €		300 €	75 €	125 €	375 €
AMO Contrôles de réception	125 €		300 €	75 €	125 €	375 €
Visites riverains			6 000 €			6 000 €
Porter à connaissance Suppression DO			1 500 €			1 500 €
Dossier 3150 Passage de la Toranche		500 €			500 €	
Diagnostic Amiante / HAP	1 796 €		4 311 €	1 078 €	1 796 €	5 389 €
Levé topographique A2 TOPO	606 €		1 455 €	364 €	606 €	1 819 €
Inspection télévisée EU - EP			4 350 €	4 350 €		8 700 €
Tests fumée			1 156 €			1 156 €
Contrôles de réception (Estimation)	500 €		6 000 €	2 500 €	500 €	8 500 €
TOTAL HT	332 045 €	106 221 €	645 943 €	167 783 €	438 266 €	813 726 €
					1 251 992 €	

Monsieur le Président rappelle que le marché de maîtrise d’œuvre a été notifié au bureau d’études REALITES le 19 octobre 2021 sur un taux de rémunération de 4.40% soit un montant arrêté de 581 474.24 €.

Accusé de réception en Mairie de Saint Laurent la Conche
042-2442004 - 581 474.24 € - S231101-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2023
Affichage : 08/12/2023

Les élus doivent délibérer sur ce Dossier de Consultation des Entreprises.

Pour l'autorité compétente par délégation



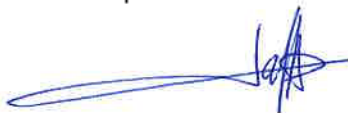
Où et délibéré, les membres du Bureau Syndical, à l'unanimité :

- ✱ Approuvent le Dossier de Consultation des Entreprises, tel qu'annexé, et le montant estimatif des travaux et des frais tels que présentés ci-dessus,
- ✱ Précisent que la Tranche Optionnelle n°1 sera réalisée seulement si les finances du SIVAP le permettent,
- ✱ Disent que des crédits sont prévus aux budgets Eau et Assainissement 2023,
- ✱ Chargent M. le Président à lancer la consultation, dans le cadre de la procédure « MAPA », article L2120-1 et les suivants du code de la commande publique,
- ✱ Sollicitent les aides du Département de la Loire et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- ✱ Autorisent M. le Président à signer le marché à intervenir ainsi que tout document s'y référant,

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

Fait à Montrond les Bains, le 28 novembre 2023

Le Président,
Jacques LAFFONT.



Le secrétaire de séance
Serge PERCET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20231127-BS231101-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2023

Affichage : 08/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Publiée sur le site internet du SIVAP le 8 décembre 2023